

### PERSONNEL

TITRE	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> MME	<input type="checkbox"/> MX
NOM	_____		
	PRÉNOM COMPLET	NOM DE FAMILLE	
	_____	_____	
ADRESSE	NOM UTILISÉ	NUMÉRO DE MEMBRE DE L'AIGNB	
	_____	_____	
	RUE	_____	
	_____	PROVINCE	CODE POSTAL
COURRIEL	_____	_____	_____
TÉLÉPHONE	_____	CELLULAIRE	_____

### PROFESSIONNEL

EMPLOYEUR	_____		
ADRESSE	_____		
	RUE	_____	
	_____	PROVINCE	CODE POSTAL
POSTE	_____		
DISCIPLINE	_____ (EX. (ex. génie civil, génie électrique, géosciences, etc.)		

### REPRÉSENTATION PAR DISTRICTS, DURÉE DES MANDATS MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTION :

Représentation par districts, durée des mandats, mises en candidature et élection dans le cas des ingénieurs

9.2.0 Pour une meilleure représentativité au Conseil, le territoire de la province est divisé en cinq districts comme suit :

- (1) District de Fredericton : les comtés de York, de Sunbury et de Carleton, et le secteur du comté de Queens situé au nord du fleuve Saint-Jean, de la rivière Canaan et du lac Washademoak;
- (2) District de Moncton : les comtés de Kent, d'Albert et de Westmorland et la paroisse de Havelock dans le comté de Kings;
- (3) District du Nord-Est : les comtés de Restigouche, de Gloucester et de Northumberland;
- (4) District du Nord-Ouest : les comtés de Victoria et de Madawaska; et
- (5) District de Saint-Jean : les comtés de Saint John, de Charlotte et de Kings (sauf la paroisse de Havelock) et le secteur du comté de Queens situé au sud du fleuve Saint-Jean, de la rivière Canaan et du lac Washademoak.

9.2.1 Dans chacun des districts définis au paragraphe 9.2.0, un ingénieur ou un ingénieur stagiaire, résident de ce district est élu au Conseil afin de représenter la profession d'ingénieur.

**POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2026** (veuillez indiquer pour quel poste vous soumettez votre candidature) :

- |                                      |   |  |
|--------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Fredericton | <input type="checkbox"/> Nord-Ouest                                     | <input type="checkbox"/> Vice-président ou vice-présidente |
| <input type="checkbox"/> Moncton     | <input type="checkbox"/> Représentant général ou représentante générale |  |

\* Le comité des candidatures propose au moins une candidature à la présidence et à la vice-présidence, sauf une seule à la présidence si le vice-président en fonction accepte d'être candidat à ce poste. Le mandat de vice-présidence dure un an.

Je confirme être membre en règle de l'Association et avoir rempli mes obligations en matière de perfectionnement professionnel pour l'année en cours.

## EXPÉRIENCE ET QUALIFICATIONS

I

Avez-vous déjà siégé au conseil d'administration de l'AIGNB?

Non  Oui

Si vous avez répondu « oui », veuillez indiquer les années et les postes :

---

---

II

Veuillez aussi inscrire toute expérience antérieure au sein d'un des districts et toute expérience professionnelle, communautaire ou civique pertinente :

---

---

---

## COMPÉTENCES

III

L'AIGNB est un organisme de réglementation. En vertu de la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique*, le conseil d'administration est responsable de l'encadrement de l'organisme. Cette responsabilité exige des aptitudes et des connaissances de domaines variés. Veuillez expliquer comment votre bagage et votre expérience pourraient contribuer à au moins deux des domaines suivants (100 mots par catégorie au maximum) :

- Leadership
- Stratégie
- Littératie financière
- Gestion des risques
- Expérience en gouvernance
- Compréhension de la réglementation
- Ressources humaines
- Expérience en génie ou en géosciences

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

IV

En tant qu'« organisme de réglementation reconnu et pertinent », l'AIGNB articule son plan stratégique autour de quatre axes principaux :

- Accroître la sensibilisation des parties intéressées.
- Adopter un modèle de bonne gouvernance.
- Prouver notre valeur aux membres inscrits.
- Veiller au respect de la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique* et des règlements administratifs

Veuillez développer votre pensée sur un des thèmes ci-dessus et expliquer comment l'AIGNB peut atteindre cet objectif. (250 mots maximum) :

## ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PERSONNEL

V

N'hésitez pas à inclure une brève explication de votre intérêt à l'égard du conseil d'administration de l'AIGNB (250 mots maximum).

## RÉFÉRENCES

Veillez fournir les coordonnées de trois personnes de référence.

I

Nom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ CELLULAIRE \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Lien avec le  
candidat ou la  
candidate : \_\_\_\_\_

II

Nom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ CELLULAIRE \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Lien avec le  
candidat ou la  
candidate : \_\_\_\_\_

III

Nom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ CELLULAIRE \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Lien avec le  
candidat ou la  
candidate : \_\_\_\_\_

## ÉNONCÉS ET DÉCLARATION

Les membres du conseil d'administration ont une obligation fiduciaire à l'égard de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick et doivent s'acquitter de bonne foi des fonctions prescrites dans la loi dans et les règlements administratifs de l'AIGNB. Les membres du Conseil sont tenus de se conformer au Code de déontologie et aux politiques de gouvernance du conseil d'administration en plus de remplir et de respecter leurs fonctions avec objectivité, honnêteté et éthique, sans gain personnel ni commercial.

Je confirme n'avoir connaissance d'aucune situation susceptible de causer un conflit d'intérêts réel ou potentiel en ce qui concerne mes fonctions de représentant ou de représentante.

Je déclare que toutes les affirmations ci-dessus sont complètes et exactes au mieux de ma connaissance. Je comprends qu'une fausse déclaration ou une omission de fournir les renseignements requis peut, à tout moment, me disqualifier de l'élection.

**SAUVEG**



SIGNATURE

DATE

**ASSOCIATION DES INGÉNIEURS ET DES GÉOSCIENTIFIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

183, chemin Hanwell, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2R2 Tél. : 506-458-8083 Téléc. : 506-451-9629  
[info@apeqnb.com](mailto:info@apeqnb.com) [www.apeqnb.com](http://www.apeqnb.com)